

Rapport de l'auditeur

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY
AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

HILBORNLLP

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport. Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers (suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Toronto (Ontario)
Le 14 juillet 2026



Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés

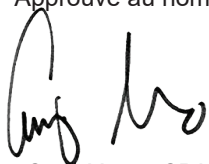
**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de la situation financière

Au 31 mars	2026 \$	2025 \$
ACTIFS		
Actifs à court terme		
Trésorerie	1 907 122	133 636
Placements (note 3)	420 792	1 670 181
Dû d'ARIL Society inc. (note 11)	96 868	128 575
Frais payés d'avance	146 710	168 939
	2 571 492	2 101 331
Placements (note 3)	210 587	630 980
Immobilisations corporelles (note 4)	152 655	27 225
	363 242	658 205
	2 934 734	2 759 536
PASSIFS		
Passifs à court terme		
Créditeurs (note 5)	278 410	252 700
Produits reportés	180 130	180 335
	458 540	433 035
Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 6)	134 051	122 898
Incitatifs à la location reportés (note 7)	117 105	6 546
	251 156	129 444
	709 696	562 479
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	35 550	20 679
Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation (note 8)	182 244	202 953
Non affecté	2 007 244	1 973 425
	2 225 038	2 197 057
	2 934 734	2 759 536

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil :



*Craig Munro, CPA, CA, FPAIR, SAI
Professionnel agréé de l'insolvabilité
et de la réorganisation
Président*



*Samuel Masse-Gignac, CPA, PAIR, SAI
Professionnel agréé de l'insolvabilité
et de la réorganisation
Trésorier*

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État des résultats

Exercice clos le 31 mars	2026	2025
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	1 082 050	1 092 075
Frais de cours et d'examen du PQC	792 200	573 600
Frais des séminaires de formation continue, webinaires et commandites	308 241	274 230
Inscriptions et commandites « Exchange Conference »	219 819	214 688
Honoraires de gestion (note 11)	186 000	182 000
Revenus de placements (note 9)	62 227	76 435
Publicité	19 626	19 694
	2 670 163	2 432 722
Charges		
Administration (voir tableau)	2 139 441	2 003 391
Cours et examens du PQC	257 592	104 302
Formation continue	129 633	130 146
Frais pour « Exchange Conference »	94 807	82 651
	2 621 473	2 320 490
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	48 690	112 232
Développement du PQC (note 8)	(20 709)	(50 384)
Excédent des produits sur les charges	27 981	61 848

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation \$	Non affecté \$	Total 2026 \$
Solde, au début de l'exercice	20 679	202 953	1 973 425	2 197 057
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) de l'exercice	-	(20 709)	48 690	27 981
Amortissement des immobilisations corporelles	(31 100)	-	31 100	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	156 530	-	(156 530)	-
Encaissement des incitatifs à la location	(126 600)	-	126 600	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	16 041	-	(16 041)	-
Solde, à la fin de l'exercice	35 550	182 244	2 007 244	2 225 038

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation \$	Non affecté \$	Total 2025 \$
Solde, au début de l'exercice	25 922	253 337	1 855 950	2 135 209
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) de l'exercice	-	(50 384)	112 232	61 848
Amortissement des immobilisations corporelles	(37 704)	-	37 704	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	6 275	-	(6 275)	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	26 186	-	(26 186)	-
Solde, à la fin de l'exercice	20 679	202 953	1 973 425	2 197 057

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	2026 \$	2025 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	27 981	61 848
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement :		
Amortissement des immobilisations corporelles	31 100	37 704
Intérêts capitalisés aux placements	(7 698)	(39 757)
Encaissement des intérêts capitalisés aux placements dans l'exercice précédent	34 074	140 450
Encaissement des incitatifs à la location	126 600	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(16 041)	(26 186)
	196 016	174 059
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	22 229	(46 762)
Augmentation (diminution) des créditeurs	25 710	(5 238)
Augmentation (diminution) des produits reportés	(205)	42 213
	243 750	164 272
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	-	(2 600 000)
Produits de la cession de placements	1 643 406	2 407 151
Acquisition d'immobilisations corporelles	(156 530)	(6 275)
	1 486 876	(199 124)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement des avances à ARIL Society inc.	42 860	15 215
Variation nette de la trésorerie	1 773 486	(19 637)
Trésorerie, au début de l'exercice	133 636	153 273
Trésorerie, à la fin de l'exercice	1 907 122	133 636

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Tableau des frais d'administration

Exercice clos le 31 mars	2026	2025
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	1 382 392	1 166 336
Communications (note 11)	224 811	221 673
Honoraires d'audit, services juridiques et consultation	75 631	155 628
Frais de traitement des paiements	73 388	66 525
Technologies de l'information	71 250	74 423
Frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers (note 11)	71 082	76 880
Loyer (note 7)	68 836	55 544
Insol International	52 219	47 425
Honoraires des administrateurs (note 10)	49 000	49 000
Amortissement des immobilisations corporelles	31 100	37 704
Assurances	29 006	27 099
Dépenses du comité	10 726	25 154
	2 139 441	2 003 391

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires

31 mars 2026

Nature et description de l'organisme

Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 27 juillet 1979.

L'Association fait progresser la pratique de l'administration de l'insolvabilité, élabore et administre les normes de qualification des professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (« PAIR ») et maintient des normes de conduite professionnelle applicables à tous les PAIR.

L'Association est un organisme à but non lucratif en vertu de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes :

(a) Constatation des produits

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année de cotisation de l'Association coïncide avec son exercice, lequel s'étend du 1^{er} avril au 31 mars. Les cotisations perçues avant l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées à titre de produits reportés.

Frais de cours et d'examen du PQC, séminaires et webinaires de formation continue

Les produits tirés des cours sur l'administration de l'insolvabilité, des cours du Programme de qualification des PAIR (« PQC »), et des séminaires de formation continue sont constatés à titre de produits au moment de l'inscription. Les frais d'examen sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'examen a lieu. Les frais d'examen perçus avant l'exercice au cours duquel l'examen a lieu sont comptabilisés à titre de produits reportés. Les abonnements aux webinaires sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent. L'année d'abonnement coïncide avec l'exercice de l'Association.

Commandites

Les produits de commandites sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu. Les produits de commandites perçus avant la date de l'événement auquel ils se rapportent sont comptabilisés à titre de produits reportés.

« Exchange Conference »

Les produits provenant de l'événement « Exchange Conference » sont constatés dans l'exercice au cours duquel la conférence a lieu.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

(a) Constatation des produits (suite)

Revenus de placements

Les revenus de placements se composent des intérêts sur la trésorerie et les placements.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les placements sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Apports

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés reçus sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'Association fournit les services de gestion.

Publicité

Les revenus de publicité sont constatés au moment de leur publication.

(b) Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location comprennent les incitatifs reçus en espèces ayant servi à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les incitatifs à la location reçus relativement aux baux originaux sont amortis aux résultats selon la méthode linéaire sur la durée du bail original. Les incitatifs à la location reçus relativement à des baux renégociés sont amortis aux résultats selon la méthode linéaire sur la période allant de la date d'échéance du bail original à la date d'échéance du bail renégocié.

(c) Actif net investi en immobilisations corporelles

L'actif net investi en immobilisations corporelles comprend la valeur comptable nette des immobilisations corporelles, diminuée du solde non amorti des incitatifs à la location ayant servi à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

(d) Opérations entre apparentés

Une partie est considérée comme étant apparentée à l'Association si cette partie ou l'Association a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle ou une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de l'autre, ou si l'Association et cette partie sont soumises à un contrôle commun ou à une influence notable commune. Les apparentés peuvent être des particuliers ou d'autres entités.

Les opérations entre apparentés sont initialement évaluées au coût, déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés.

(e) Instruments financiers

Évaluation des actifs et passifs financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers, à l'exception des opérations créées ou échangées entre apparentés, à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers, à l'exception des actifs financiers entre apparentés, au coût après amortissement.

Les instruments financiers entre apparentés sont évalués ultérieurement au coût diminué des pertes de valeur.

Le coût après amortissement correspond au montant auquel un actif financier ou un passif financier est comptabilisé initialement, diminué des remboursements en capital, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, ainsi que de toute réduction de valeur pour dépréciation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des placements.

Les actifs financiers évalués au coût diminué des pertes de valeur incluent le dû d'ARIL Society inc.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

(e) Instruments financiers (suite)

Pertes de valeur

À la fin de chaque exercice, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Les preuves objectives d'une perte de valeur comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de l'Association, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, l'Association détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque l'Association identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, elle réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

La perte de valeur de l'actif financier est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Si l'ampleur de la perte de valeur d'un actif financier précédemment déprécié diminue et que cette diminution découle d'un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, sans toutefois excéder le montant de la perte de valeur initialement comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat dans l'exercice où la reprise a lieu.

(f) Placements

Les placements sont composés de titres à revenu fixe canadiens dont l'échéance est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition. Les placements qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la fin de l'exercice sont classés dans les placements à court terme.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

(g) Immobilisations corporelles

Les coûts des immobilisations corporelles sont comptabilisés à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations corporelles, autrement, ils sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et cumul des dépréciations.

L'amortissement est calculé à compter de la mise en service des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir leur coût sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation corporelle doit être soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une dépréciation potentielle est observée, le montant de la dépréciation correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle sur sa juste valeur. La dépréciation d'une immobilisation corporelle est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

La dépréciation d'une immobilisation corporelle ne peut faire l'objet d'une reprise si sa juste valeur augmente ultérieurement.

(h) Apports reçus sous forme de services

Le travail de l'Association dépend des services bénévoles de nombreux particuliers. Puisque ces services ne sont pas normalement achetés par l'Association et en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les apports reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations, à poser des jugements et à formuler des hypothèses ayant une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, ainsi que sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Toute révision d'une estimation comptable est constatée dans la période au cours de laquelle la révision est effectuée ainsi que dans les périodes futures touchées par cette révision.

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers

L'Association est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante présente l'exposition de l'Association aux risques et les concentrations de risque.

Les instruments financiers de l'Association et la nature des risques auxquels ces instruments peuvent être exposés sont les suivants :

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Change	Risque de marché	
				Taux d'intérêt	Prix autre
Trésorerie	X			X	
Placements	X			X	
Dû d'ARIL Society inc.	X				
Comptes fournisseurs et charges à payer		X			

Risque de crédit

L'Association est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, de la concentration de transactions avec une même partie, ou de la concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires qui pourraient être affectées de façon semblable par des changements des conditions économiques, ce qui pourrait entraîner une perte financière pour l'Association.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

L'exposition maximale de l'Association au risque de crédit est la suivante :

	2026	2025
	\$	\$
Trésorerie	1 907 122	133 636
Dû d'ARIL Society Inc.	96 868	128 575
Placements	631 379	2 301 161
	2 635 369	2 563 372

L'Association réduit son risque de crédit associé à la trésorerie en maintenant ses soldes auprès d'une institution financière canadienne.

L'Association gère son risque de crédit associé aux placements au moyen de sa politique de placement, qui limite les types de placements admissibles.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

La direction veille au suivi des liquidités de l'Association afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations à échéance.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux de change.

L'Association n'est pas exposée au risque de change.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Association gère le risque de taux d'intérêt associé à ses placements en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Association n'est pas exposée au risque de prix autre.

Variation des risques

Le profil de risque des instruments financiers de l'Association n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

3. Placements

	2026	2025
	\$	\$
Titres à revenu fixe canadiens	631 379	2 301 161
Moins : portion à court terme	(420 792)	(1 670 181)
	210 587	630 980

Les taux d'intérêt sur les titres à revenu fixe varient entre 1,35 % et 2,12 % (en 2025 – 1,35 % et 2,95 %) et les échéances sont de juin 2026 à novembre 2027 (en 2025 – juillet 2025 à novembre 2027).

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

4. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Nette 2026
	\$	\$	\$
Matériel informatique	33 604	19 467	14 137
Mobilier et agencements	27 735	1 387	26 348
Améliorations locatives	121 265	9 095	112 170
	182 604	29 949	152 655

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Nette 2025
	\$	\$	\$
Matériel informatique	211 070	199 209	11 861
Mobilier et agencements	91 437	83 459	7 978
Améliorations locatives	416 393	409 007	7 386
	718 900	691 675	27 225

Durant l'exercice, des immobilisations corporelles ayant un coût de 692 826 \$ et un amortissement cumulé de 692 826 \$ ont été cédées sans contrepartie, résultant en aucun gain ni aucune perte sur disposition (aucun en 2025).

5. Créditeurs

	2026	2025
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	251 098	245 604
Sommes à remettre à l'État	27 312	7 096
	278 410	252 700

6. Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden

	2026	2025
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	122 898	86 175
Apports (note 11)	11 153	36 723
Solde, à la fin de l'exercice	134 051	122 898

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

6. Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (suite)

Conformément à une entente de transfert conclue entre la Fondation canadienne de l'insolvabilité (la « FCI ») et l'Association en date du 12 novembre 2014, l'Association a reçu des fonds lors de la dissolution de la FCI. Ces fonds doivent servir uniquement à financer la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden et les activités connexes du bénéficiaire de celle-ci.

Aucune subvention n'a été octroyée au cours des exercices 2026 et 2025.

7. Incitatifs à la location reportés

	Coût	Amortissement cumulé	Montant net 2026
	\$	\$	\$
Incitatifs à la location	126 600	9 495	117 105

	Coût	Amortissement cumulé	Montant net 2025
	\$	\$	\$
Incitatifs à la location	103 348	96 802	6 546

Au cours de l'exercice, l'Association a reçu un incitatif à la location d'un montant de 126 600 \$ conformément au bail de ses locaux.

L'amortissement des incitatifs à la location reportés, d'un montant de 16 041 \$ (26 186 \$ en 2025) a été comptabilisé en réduction de la charge de loyer de l'exercice.

8. Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation

Le conseil d'administration de l'Association a affecté une partie de l'actif net à des fins d'investissements stratégiques dans des programmes d'éducation, notamment pour l'amélioration du programme et le développement de contenu.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a autorisé l'utilisation d'un montant de 20 709 \$ (50 384 \$ en 2025) de l'actif net réservé pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation aux fins du développement du PQC. Ces investissements stratégiques, qui pourraient autrement répondre aux critères d'actifs incorporels générés à l'interne, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

L'affectation d'origine interne est assujettie aux directives du conseil d'administration selon les recommandations du comité des finances.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

9. Revenus de placements

	2026	2025
	\$	\$
Intérêts sur la trésorerie	35 717	8 200
Intérêts sur les placements	26 510	68 235
	62 227	76 435

10. Honoraires des administrateurs

Les membres du comité exécutif incluent le président, le vice-président, le trésorier, la secrétaire, le dirigeant sans portefeuille, ainsi que les administrateurs externes de l'Association. Chacun reçoit des honoraires annuels en reconnaissance des services rendus à l'Association.

11. Opérations entre apparentés

L'Association est apparentée à ARIL Society inc. (la « Société »), en vertu de l'importance des opérations interorganismes et d'un partage de personnel de direction avec la Société. Ces facteurs permettent à l'Association d'exercer une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de la Société. L'Association n'a aucun intérêt économique dans la Société.

La Société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 30 janvier 2019. La Société administre le congrès « Annual Review of Insolvency Law ».

La Société est une organisation à but non lucratif au sens de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

L'Association a conclu une entente avec la Société en vertu de laquelle elle fournit des services de gestion, d'administration et de soutien à la Société. L'entente prend fin le 31 mars 2027 et inclut les engagements suivants, payables par la Société à l'Association:

- ♦ des honoraires de gestion de 186 000 \$ pour l'exercice 2026, qui seront majorés en 2027 afin de tenir compte de l'inflation, selon l'indice annuel moyen des prix à la consommation publié par Statistique Canada;
- ♦ des frais de services financiers équivalents à 3 % des revenus de la Société, perçus par l'Association; et
- ♦ une contribution annuelle à la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden, correspondant à 15 % de l'excédent d'exploitation de la Société excédant 50 000 \$.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

11. Opérations entre apparentés (suite)

Les produits (charges) conclus avec la Société et les soldes correspondants sont les suivants :

	2026	2025
	\$	\$
Honoraires de gestion	186 000	182 000
Frais de services financiers (comptabilisés en réduction des frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers)	12 801	12 129
Commandites (inclus dans les frais de communications)	(25 000)	(25 000)

Les apports à recevoir de la Société pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden, d'un montant de 11 153 \$ (36 723 \$ en 2025), sont constatés à titre de produits reportés (note 6).

Au 31 mars 2026, un solde de 96 868 \$ (128 575 \$ en 2025) est à recevoir de la Société. Ce solde est non garanti, ne porte pas intérêt, et est remboursable sur demande.

Après la fin de l'exercice, ce montant a été encaissé, à l'exception d'un montant de 11 153 \$ relatif à la contribution à la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden, qui sera réglé à la finalisation des états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2026.

12. Engagement

L'Association a conclu une convention de bail échéant le 30 juin 2035. Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris une estimation des charges relatives aux parties communes, sont les suivants :

	\$
2027	84 088
2028	87 218
2029	88 262
2030	88 262
2031	90 492
Subséquents	396 874
	<u>835 196</u>